

Résolution structuration fonctionnement développement adoptée

1. Des changements majeurs

La politique menée sur les deux secteurs de la fédération SUD conduit à des changements importants : une loi de privatisation de France Télécom, l'absorption de filiales dans la maison-mère, un découpage par filière de métiers à la Poste dont on peut craindre pour certains une privatisation (colis, services financiers, PNA), des suppressions d'emplois par milliers dans le secteur des télécommunications, des délocalisations d'activités par les centres d'appels... Malgré les luttes menées des deux côtés, nous n'avons pas pu nous opposer aux processus de privatisation. Cela n'est pas sans répercussion sur notre propre fonctionnement, notre propre structuration et notre développement.

La fédération a plusieurs défis à relever qui seront déterminants pour son avenir. Il est difficile, à cette étape, de mesurer toutes les conséquences de ces évolutions sur le fonctionnement de la fédération.

Il sera nécessaire de faire un bilan d'étape début 2006 afin de réajuster, si besoin était, certaines dispositions contenues dans cette résolution.

C'est dans une même fédération,

avec deux secteurs, que nous avons décidé d'affronter ces changements majeurs.

2. Une fédération qui s'adresse à l'ensemble des personnels des activités postales et des télécommunications

2.1 Continuer à se développer en dehors des deux maisons mères La Poste et France Télécom

Nous avons voté en 99, au congrès du Cap d'Agde, l'élargissement de notre champ de syndicalisation. Six ans après, le bilan montre que les choses ont un peu évolué sur le secteur Télécom avec une présence dans les filiales (Transpac, Orange, Sofrecom, FTMarine, GlobeCast, FTMSC) mais aussi sur les centres d'appels (Ceritex,

Téléperformance, Qualiphone). Sur le secteur postal, malgré des contacts fréquents (Médiapost, Chronopost, Tat-Express, STNT), rien n'a pu aboutir à ce jour si ce n'est la représentativité obtenue à STP (filiale presse) sur un seul site.

2.1.1

La politique des deux entreprises La Poste et France Télécom, qui est une politique de groupe européen voire mondial, est dans une même logique de rentabilité même si les évolutions sont à différencier. Celle-ci nous renforce dans la volonté de s'adresser à l'ensemble de ces personnels. La création et le développement de sections SUD sur les filiales du groupe restent une priorité, avec des élections au Conseil d'Administration de La Poste en 2005. C'est une garantie pour SUD de ne pas devenir un syndicat d'entreprise, renfermé sur lui-même. Cela ne pourra se faire que de manière volontariste de la part des syndicats, en ciblant des établissements et en dégageant des moyens militants pour ce travail. Au préalable, les syndicats (et ils sont encore très nombreux aujourd'hui) doivent modifier leurs statuts afin d'accueillir des salariés qui souhaitent rejoindre SUD. Un mode opératoire aidant les syndicats à effectuer leur changement de statuts est disponible. Des moyens humains sont dégagés au niveau national afin de suivre et développer ce travail. Le BF intégrera, autant que possible, en son sein des salariés de droit privé. Enfin, une brochure "représentativité" sera bientôt disponible pour les syndicats afin de les conseiller lors de l'implantation de nouvelles sections SUD dans des entreprises.

2.1.2

Afin de développer les informations et les enjeux européens auprès des personnels, et pour parvenir à construire un rapport de force élargi grâce à nos contacts avec toutes les forces opposées à la construction européenne libérale, la fédération SUD PTT décide dans son fonctionnement de dégager des moyens humains et matériels, pour tout ce qui concerne l'aspect européen (droits, directives, réseau syndical...).

2.2 Le sigle SUD PTT

C'est également au congrès du Cap d'Agde que nous avons voté une nouvelle appellation pour la fédération SUD-PTT.

Nous devons afficher sur toutes nos publications : "Fédération syndicale des activités postales et des télécommunications", ainsi que le logo type qui intègre la dimension historique "PTT" et la dimension interprofessionnelle "Solidaires". Tout matériel national doit préciser à qui il s'adresse.

3 Se développer, un nouveau défi

3.1 Une nouvelle génération

Notre fédération entre dans une période de changement générationnel. Si nous continuons à nous développer, le recrutement quasi-nul à France Télécom et exclusivement de droit privé à La Poste ainsi que le nombre croissant de départs en retraite ou vers la "sphère publique" nous interrogent. La plupart de nos syndicats fonctionnent encore sur l'équipe fondatrice. Les politiques de formation, de renouvellement des équipes, d'intégration des nouveaux adhérents, des salariés de droit privé, des femmes ne sont pas une priorité par manque d'anticipation et surcharge de travail.

L'activisme militant qui a prévalu à la construction de SUD a tendance à devenir un mode fonctionnement normal des équipes. Cette sur-activité freine l'intégration d'un certain nombre de jeunes qui souhaitent vivre leur engagement militant sans pour autant sacrifier leur vie privée ou sociale. Si nous souhaitons réellement intégrer les nouveaux militants, nous devons nous astreindre à discuter avec eux de leurs préoccupations, de leurs priorités et accepter éventuellement un fonctionnement différent

de nos structures. Renouveler les équipes signifie aussi que les plus « expérimentés » acceptent de laisser la place, quitte à ce que le travail soit fait différemment

Un nouveau type de personnel est recruté dans nos entreprises, du personnel plus jeune, de droit privé, bien souvent avec peu de conscience politique et peu de connaissance du syndicalisme. Nous devons veiller à ce que le fossé ne se creuse pas entre les "générations".

Il faut adapter notre discours et notre action à cette jeune génération afin de la sensibiliser à l'importance du combat syndical.

3.2 Un développement inégal, suivant les syndicats

Pour la première fois depuis sa création, la croissance du nombre d'adhérents subit un tassement. Les résultats aux élections professionnelles marquent un recul de SUD à France Télécom.

Si nous progressons régulièrement en nombre d'adhérents depuis 15 ans, le développement ne s'est pas fait de façon uniforme, y compris pendant cette période.

Certains syndicats stagnent en nombre d'adhérents depuis des années. D'autres disparaissent ou s'essouffent. Des départements ne sont pas couverts par une structure SUD. Si nous voulons une fédération solide, avec une capacité d'intervention et de mobilisation véritablement nationale, capable de peser sur les directions d'entreprise et sur les autres forces syndicales, nous devons nous en donner les moyens. L'enjeu est de taille si nous ne voulons pas rester dépendants des moyens qui sont donnés par La Poste et France Télécom. Il en va de notre indépendance syndicale et financière.

C'est pourquoi, 15 ans après notre création, nous ne pouvons banaliser le fait d'être absent d'une quinzaine de départements et de ne pas être représentatifs dans 25 d'entre eux au grand public. Notre ambition de peser et d'être à l'initiative des mobilisations fait que nous ne pouvons accepter d'être inexistantes dans autant de départements. Bien entendu, nous devons chercher à réduire les écarts électoraux et la différence de taux de syndicalisation entre nos syndicats. Mais notre congrès, au vu de la gravité de la situation, décide d'un plan de développement pour combler notre retard dans 25% des départements. En effet, si un effort est impératif pour élargir notre champ syndical, il l'est tout autant pour assurer au minimum une représentativité sur l'en-

semble du territoire. Ne pas assumer cette priorité est prendre le risque d'une fédération à deux vitesses, entre des syndicats importants, y compris dans les filiales, et des syndicats très faibles, situation inconnue dans les autres fédérations syndicales.

C'est pourquoi

- Le congrès décide de faire une priorité de notre développement dans les départements où nous sommes quasiment absents, où nous n'avons pas été en capacité d'être représentatifs lors des dernières élections professionnelles, où le nombre d'adhérents ne rend pas viable la structure.

- En lien avec les syndicats dont ces départements entrent dans leur champ de syndicalisation, nous mettons en place une commission composée des syndicats concernés et de membres du Bureau fédéral. Si nécessaire, on peut s'appuyer sur des syndicats ayant des forces disponibles pour prendre en charge tous les aspects utiles au développement.

- L'objectif est clair, il s'agit d'arriver aux prochaines élections professionnelles en capacité d'autonomie militante et de représentativité.

3.3 Renouveler les responsables

3.3.1

Si le nombre des adhérents progresse malgré tout (16 800 adhérents fin 2004), il n'en va pas de même pour le nombre des militants. Les syndicats fonctionnent trop sur la démarche volontariste de quelques personnes. Les défaites successives malgré les luttes, une certaine fatigue, les départs en retraite ou dans la "sphère publique" affaiblissent notre réseau

et le renouvellement ne se fait pas naturellement. Il faut quelques années pour former un ou une militante à condition, bien sûr, de "recruter" des adhérents et de bien vouloir "laisser la place" aux plus jeunes dans les structures, même si le travail n'est pas effectué de la même façon. Notre exigence de rotation des permanents ou des responsables est toujours une valeur de notre syndicalisme pour empêcher la bureaucratie ou les prises de pouvoir et, ainsi, laisser la place à des "nouveaux". Chaque syndicat doit, dans les 3 années qui viennent, prendre des dispositions pour parvenir à un renouvellement de ses équipes dirigeantes, en veillant à intégrer des femmes, des jeunes et des salariés de droit privé dans les structures décisionnelles. La mise en place de binôme peut être une des solutions.

3.3.2

L'intégration des femmes dans les syndicats, et notamment leur accès à des postes à responsabilités, doit s'appuyer sur une politique volontariste. En ce sens, des garanties en termes d'organisation au sein des structures syndicales doivent être apportées :

- L'organisation des réunions devra prendre en compte les contraintes des personnes (heures de début et de fin),
- Des solutions organisationnelles et/ou financières seront proposées pour résoudre les problèmes liés à la garde des enfants,
- Les conférences téléphonées seront privilégiées, autant que faire se peut, pour réduire les déplacements,
- Les horaires de permanence au syndicat seront débattus et définis.

Enfin, il est proposé de faire un bilan, au premier comité fédéral de l'année, de l'intégration des femmes au sein des structures syndicales : secrétariats, bureaux, conseils, désignation des délégués syndicaux...

Des formations courtes sur un ou deux jours peuvent être proposées sur des thèmes précis : audience, animation de réunion, AG, informatique, fonctionnement, prises de décisions... La commission développement/structuration peut apporter son aide.

3.4 Une formation à tous les niveaux afin de renforcer le tissu militant

3.4.1

La jeunesse militante du personnel nouvellement recruté dans nos secteurs respectifs, les pressions accrues des différentes directions doivent nous amener à proposer des formations plus poussées à certains adhérents volontaires pour devenir militants. Le travail de la commission formation défini au dernier congrès permet d'avoir aujourd'hui un cahier de formation adaptable aux besoins de chaque structure (accueil, développement, structuration, stage de bureau, tenue de réunion, section).

Ce travail est poursuivi et notamment sur la partie "droit privé" en lien avec les activités de formation de Solidaires. L'élaboration des outils de formation, leur mise en œuvre et leur suivi sont inscrits dans le cadre du fonctionnement de notre Institut de Formation Ifesud. C'est une activité commune à nos deux secteurs qui doivent en dégager les moyens correspondants, sous la responsabilité du BF.

3.4.2

Les syndicats doivent se servir de ces cahiers pour organiser des formations qui peuvent être très locales (établissement, groupement, département) mais aussi régionales par regroupement de syndicats. Un effort tout particulier sera fait par le Bureau Fédéral pour le suivi de la mise en œuvre de la formation 2ème niveau. La formation 3e niveau est toujours assurée au niveau fédéral. Un recensement des formateurs est réalisé au niveau national, chaque syndicat s'engageant à remonter les noms des militants en capacité à animer des formations au plan professionnel ou inter-professionnel ainsi que leurs "compétences".

3.5 Une campagne nationale d'adhésions

Ce n'est pas dans nos habitudes de

proposer l'adhésion, même lorsque l'on a défendu une personne, ou suite à une action collective. Pourtant l'écart entre nos résultats électoraux (20 à 27%) et notre taux de syndicalisation (3%) est un des plus importants parmi les syndicats de Solidaires. Nous devons nous faire connaître, faire partager notre conception du syndicalisme, expliquer ce qu'est une adhésion, à quoi elle sert, comment fonctionne SUD.

Nous devons développer notre influence là où il y a beaucoup de personnels et rendre viable des syndicats qui aujourd'hui encore ont une taille critique. Cela passe par une entraide des syndicats de la région, une aide de la fédération via le fonds de développement.

Une campagne nationale d'adhésions sera proposée aux syndicats expliquant l'importance de s'organiser face aux offensives libérales et par souci d'indépendance syndicale et financière. Un bilan de cette campagne sera réalisé au comité fédéral début 2006.

3.6 Conserver nos adhérents

3.6.1 Pourquoi les adhérents quittent SUD ?

La démission d'adhérents, "officiel" ou non, ne peut pas nous laisser indifférent. Nous devons avoir le souci de connaître les raisons, pour trouver des solutions (y compris financières si c'est nécessaire). Un bilan sera effectué au comité fédéral début 2006.

3.6.2 Comment conserver les adhérents ?

Le lien avec chaque adhérent est primordial et ne doit pas passer que par la cotisation. Sans tomber dans le syndicalisme d'assurance que nous contestons, nous devons offrir aux adhérents un accueil, une information régulière, des outils (guides pratiques, brochures, journaux, agenda), un soutien si nécessaire, des possibilités de se former, de participer à la vie du syndicat...

Nous avons sûrement à progresser dans ces domaines, particulièrement avec les nouveaux syndiqués.

3.7 Organiser nos retraités-es

Dans les prochaines années, beaucoup de nos adhérents vont partir en retraite. Chaque syndicat doit veiller à créer une section syndicale retraités qui travaillera en lien avec l'association de retraités Solidaires quand elle existe. Au niveau national, une commission retraités pourra être enfin envisagée dès que les conditions le permettront. Les retraités sont une composante à part

entière du syndicat avec leurs revendications propres. Leur organisation autonome favorisera le passage de témoin entre générations. Un bilan sera effectué au comité fédéral début 2007.

3.8 L'importance des sections d'établissement

C'est à travers le travail de terrain que se construit un syndicalisme proche des préoccupations des personnels. Les dernières élections professionnelles ont mis à jour nos faiblesses de ce point de vue. Si nous voulons que le syndicat soit véritablement le lieu de réflexion et de décision de l'action, cela passe par la création de sections d'établissement ou de site partout où c'est possible. L'établissement est l'endroit où se crée le lien, le contact et le rapport de force quotidien qui légitime le fait syndical. Les sections syndicales sont le creuset naturel de recrutement des adhérents et des futurs militants. La formation syndicale doit permettre à ceux-ci de s'impliquer dans le syndicat et d'y prendre des responsabilités.

Le périmètre des établissements DP à France Télécom, même s'il est très souvent sur plusieurs départements, nécessite une coordination des adhérents, des élus DP et des délégués syndicaux.

C'est par lui que passe une grande partie de l'activité syndicale avec la réunion mensuelle où les élus sont chargés de remonter les problèmes et les revendications.

Compte tenu de notre développement inégal et des restructurations incessantes, il est parfois difficile de constituer ou de faire vivre des sections d'établissement. Dans ce cas, il peut être utile de

constituer des sections de groupement ou de zone géographique.

3.9 Développer notre identité dans notre apparition

Notre identité syndicale ne se décline pas uniquement en interne par nos références à notre charte identitaire. Elle doit aussi se traduire en externe lors des mouvements, manifestations ou rassemblements professionnels ou inter professionnels. Nous impulserons alors des initiatives et des actions afin de dynamiser et de donner une réelle visibilité aux luttes. Cela permettra aussi d'associer une partie plus importante du personnel et en particulier les jeunes.

4 Une fédération SUD

4.1 Nouvelles organisations et nouveaux droits

Deux évolutions majeures concernent les deux plus grosses entreprises que sont La Poste et France Télécom : évolution de l'organisation par région et grandes divisions nationales, évolution du droit syndical. Tous deux auront des répercussions sur le fonctionnement de tous les syndicats et de la fédération. Nous sommes contraints d'adapter nos lieux de décisions à des directions qui ne correspondent pas aux périmètres des syndicats. Il est de plus en plus difficile pour un secteur de suivre ce qui se passe dans l'autre avec des règles de gestion du personnel qui ne sont plus les mêmes

et l'organisation des entreprises qui ne cesse de bouger avec les restructurations permanentes.

Le nouveau droit syndical qui s'applique à France Télécom est celui de droit privé. Suite aux négociations sur la mise en place des DP et CE, l'enveloppe sera sensiblement la même en 2005, mais répartie de façon différente, elle diminuera en 2006 et davantage en 2007. La plus grande partie du droit sera nominative et très peu collective. Du fait de ce nouveau droit syndical et de la mise en place des DP et CE, le fonctionnement actuel (réunions de structures, CF, BF) doit être revu.

4.2 À la Poste

Depuis le 1er janvier 2004, la Poste a réformé ses structures et finalisé une structuration par branche d'activités. Ainsi sur le courrier, sur le colis, le département n'est plus aussi pertinent qu'auparavant. Les décisions sont prises au niveau de chaque direction (Courrier, Colis, Services Financiers, Grand Public et Directions Nationales) et sont valables pour plusieurs départements. Il convient que le/les syndicats se coordonnent et se rencontrent de manière régulière afin d'avoir une politique commune (audiences, revendications, luttes), y compris pour les directions nationales. Ces coordinations peuvent prendre des décisions au consensus après débats dans chaque syndicat.

Pour le réseau Grand Public, le département reste la structure adéquate avec possibilité de créer des sections " groupement " lorsque les bureaux sont d'un effectif insuffisant.

Pour autant, nous ne devons pas tomber dans une politique de branche, mais préserver une vision globale de l'entreprise car les métiers sont imbriqués les uns dans les autres (Services Financiers/Réseau Grand Public, Courrier/Colis, distri/Centres de Tri). Nous devons avoir une politique globale en matière de revendications.

4.2.1 Élargir notre champ de syndicalisation

SUD PTT s'est fixé d'élargir son champ de syndicalisation sur tout le secteur postal, filiales et activités postales (colis, PNA ...). Ce champ étant vaste, SUD PTT se fixe en priorité de s'implanter principalement dans les filiales du groupe La Poste et plus particulièrement dans trois d'entre elles : Médiapost, Chronopost et TAT Express.

Notre action syndicale doit intégrer l'activité des filiales. La stratégie syndicale de SUD PTT vise à faire contre-feu à la poli-

tique d'externalisation/filialisation visant la privatisation " par tranche " de La Poste.

SUD PTT se fixe comme objectif de gagner la représentativité juridique à Médiapost d'ici le prochain congrès. Pour faciliter l'atteinte de cet objectif, un groupe de travail national est mis en place afin d'aider au développement syndical et à l'inclusion dans les structures SUD PTT.

Il est composé de membres du SF et BF, des responsables syndicaux de Médiapost et de volontaires de syndicats SUD PTT.

4.3 Aux Télécoms

4.3.1 Centres d'appels

Les grands donneurs d'ordres externalisent une partie des activités de centres d'appels hors de France. Toute action syndicale doit se coordonner avec les syndicats des entreprises donneuses d'ordre qui doivent assumer, par le reclassement des salariés, les conséquences de leur politique. Des rencontres nationales de militants en centres d'appels, hors France Télécom, doivent permettre de coordonner et développer l'action et l'influence de SUD.

La fédération dégagera des moyens humains et financiers afin de traduire cette priorité et soutenir notre activité dans les centres d'appels.

Afin d'étendre notre implantation dans ce secteur et d'aider les salariés des entreprises où nous sommes déjà présents des priorités doivent être définies. Les syndicats de la Fédération s'engagent à prendre en charge la création et/ou, le suivi au quotidien de sections syndicales SUD dans tous les établissements Teleperformance SA (Lyon, Rennes, Orléans, Tours, Belfort,) Teleperformance SR (Lille, Bordeaux, Strasbourg) et filiales, Qualiphone (Poitiers).

4.3.1 bis

En même temps que nous travaillons au développement de SUD dans les centres d'appels, nous construisons une intervention chez les opérateurs concurrents, en particulier CEGETEL. C'est la condition indispensable pour construire un secteur des télécommunications. Très rapidement nous devons sortir un matériel commun sur la stratégie des opérateurs (salaires, conditions de travail...), seul moyen efficace de combattre la concurrence que dressent les divers patrons entre les salariés des opérateurs de télécommunication.

4.3.2 Dans le groupe France Télécom

À la maison-mère, de nouveaux lieux de décisions se mettent en place en 2005

: réunion mensuelle de Délégués du Personnel, 38 comités d'établissement, un Comité Central d'Entreprise, des Délégués Syndicaux à tous les niveaux. Ces niveaux de décisions ne correspondent que très rarement aux périmètres des syndicats SUD.

Il nous faut donc nous coordonner, à tous les niveaux, nous organiser en "réseaux", afin de parler d'une seule voix face au patron qui sera unique, coordonner nos actions, prendre des décisions, et éviter que certains élus ou militants "s'autonomisent".

C'est pourquoi, il est indispensable de mettre en place des coordinations. Ces coordinations seront amenées à prendre des décisions sur leurs fonctionnements (budget, mode de décisions...), mais aussi des décisions politiques comme : la désignation des Délégués Syndicaux et du Représentant Syndical du périmètre, le choix des candidats pour le CE et les DP, la maîtrise des négociations, la signature d'accord, la décision de déposer un préavis, et de façon plus générale le positionnement de SUD pour tout ce qui concerne la direction.

Les débats qui traversent ces coordinations (intra-établissement, régionales, nationales) doivent traverser également les syndicats afin de mandater les militants de ces coordinations. En cas de litiges, et ils risquent d'être nombreux, les adhérents du périmètre considéré sont consultés pour que la coordination de DR ou division prenne sa décision finale.

Les Délégués Syndicaux, représentant le syndicat, participent, à leur différent niveau, aux instances de décisions : coordinations, syndicats, comités fédéraux bureau fédéral et secrétariat fédéral.

4.4 Travailler dans une seule Fédération

Lors du congrès précédent, un amendement, dit amendement de l'Hérault, était adopté sur une réflexion autour de notre future structuration. Plusieurs débats ont eu lieu au bureau fédéral et dans différents Comités Fédéraux. Nous restons dans une seule et même fédération. Aller vers deux fédérations affaiblirait nos capacités militantes, elle limiterait l'entraide et la mutualisation de moyens.

Si nous affirmons cette volonté, nous savons que l'évolution différenciée de nos secteurs professionnels constitue une double menace, d'éclatement de la fédération et de repli sur un syndicalisme d'entreprise en décalage avec notre projet syndical. Pour préparer l'avenir nous devons travailler dans deux directions :

- renforcer notre participation aux structures interprofessionnelles locales et à un travail interprofessionnel sous toutes les formes;

- engager la discussion dans Solidaires pour la constitution d'une fédération des services, fédération qui organiserait durablement le personnel appartenant à des entreprises de services (poste, télécommunications, sncf, eau, commerce, énergie...)

L'objectif est d'aboutir à une entraide entre les différents secteurs, de mutualiser les moyens, de globaliser les débats, tout en permettant en parallèle un travail concret sur le terrain des entreprises concernées.»

4.5 Des valeurs et des orientations communes

Les temps en plénier (poste et télé-

coms), que ce soit dans les syndicats ou au plan national, doivent permettre des discussions et des décisions qui engagent l'activité commune du syndicat ou de la fédération que ce soit dans le domaine stratégique, revendicatif, interprofessionnel ou pour le fonctionnement interne.

Afin de développer les informations et les enjeux européens auprès des personnels, la fédération SUD PTT décide dans son fonctionnement de dégager des moyens humains et matériels, pour tout ce qui concerne l'aspect européen (droits et directives, participation à la construction d'un réseau syndical qui refuse l'accompagnement du libéralisme).

4.6 La structuration des syndicats

Le syndicat reste la structure politique de base de la fédération. C'est lui qui porte les mandats dans les comités fédéraux où sont décidées les orientations fédérales ainsi que dans les coordinations. Il est composé de deux secteurs autonomes aux champs élargis (hors syndicats nationaux et syndicats mono-branche). Le syndicat devra réfléchir comment articuler des moyens qui permettent aux deux secteurs de fonctionner correctement dans ce qui est propre à chaque secteur (politique d'action, réunions) avec ce qui relève des moyens collectifs pour le syndicat en tant que tel (présence, permanence, trésorerie) Chaque secteur définit sa propre politique d'action, ses moyens de fonctionnement, ses différentes structures de réunions.

Ce fonctionnement doit permettre à chaque secteur de mieux maîtriser son champ d'activité, d'y intégrer toutes les composantes du syndicat (maison-mère, filiales, centres d'appels, autres entreprises) tout en assurant la cohésion au sein d'une seule fédération.

4.7 Les coordinations

Au sein des coordinations mises en place, il sera recherché au maximum un consensus pour prendre les décisions. Un mode de décisions est défini au sein de chaque coordination afin de "trancher" en cas de désaccord qui pourrait survenir. La fédération préconise un vote à double légitimité sur la base d'une voix par syndicat au sein de la coordination et un vote par mandats de ces syndicats. La majorité relative des deux votes est requise pour que la décision soit valable. En ce qui concerne les coordinations au niveau des directions nationales, en cas de désaccord, en cas de désaccord, le BF consultera les adhérents

concernés afin de trancher.

Avant le prochain congrès, un débat sera engagé dans la fédération pour définir un mode de fonctionnement des coordinations qui s'appuie sur des règles communes, en prenant comme base les expériences des différentes régions.

4.8 Les délégués syndicaux et les responsables syndicaux

Le DS ou le responsable syndical est le représentant du syndicat.

Par ses prises de position et sa signature d'accords, il engage le ou les syndicats.

Il doit respecter un certain nombre de règles:

- Être adhérent à un syndicat SUD et à jour de ses cotisations,

- être intégré dans une structure syndicale (conseil syndical, bureau syndical), pour ne pas rester isolé.

- Informer la ou les structures (qui l'ont désigné) des audiences, négociations, informations communiquées par la direction,

- consulter le personnel ou la structure concernée: section, syndicat, coordination régionale ou nationale ou le BF, avant toute signature d'accord. Tout recours juridique doit faire l'objet d'un débat de la structure habilitée à déposer le recours. Dans le cas d'accord ou de recours, il faut s'attacher à donner tous les éléments favorisant le débat et la décision. Les accords signés seront communiqués à la fédération.

- Respecter les décisions de la ou les structures et les règles de fonctionnement interne de la fédération et des syndicats,

Les DS région et unités ont un rôle essentiel entre les élus DP et CE. Ils ont en charge d'animer la vie du syndicat de centraliser les informations des unités, de coordonner le travail des DP des différents périmètre dans une même DR, de s'assurer de la sortie du matériel, compte rendu réunion DP et CE.

La remise en cause de la désignation peut être décidée par la ou les structures, élues démocratiquement, après avis des adhérents du périmètre concerné et après avoir entendu le Délégué Syndical.

Un mandat, précisant les revendications, les marges de négociations, les conditions d'une signature SUD sera donné par les structures ad-hoc à la délégation SUD qui sera amenée à négocier avec la direction.

Ces règles s'appliquent aux représentants syndicaux des deux secteurs.

4.9 Des liens permanents avec l'union syndicale "Solidaires"

L'union syndicale Solidaires est présente dans 2/3 de nos départements et bien souvent à l'initiative et par le travail volontariste de SUD-PTT. Ce travail doit être poursuivi et amplifié, en vue de développer un outil efficace contre le rouleau compresseur libéral. Le changement de statut pour France Télécom et le recrutement massif de contractuels-les à la Poste doit nous amener à préparer activement, au travers de Solidaires, les Prud'hommes de 2008.

Les représentants de SUD PTT dans Solidaires doivent être mandatés par leur structure. Chaque syndicat doit se donner les moyens de construire, développer Solidaires et ne pas laisser ce travail à des spécialistes. Cela nécessite un travail de formation sur l'importance du lien interprofessionnel. Notre capacité à construire des luttes avec d'autres secteurs membres de l'Union Syndicale Solidaires doit être une priorité.

Des tâches spécifiques sont à prendre en charge afin de développer une véritable activité interprofessionnelle.

Dans les entreprises dépourvues de toute représentation syndicale (artisans, PME-PMI...), bref dans les entreprises où la précarité est de mise, de nombreux(ses) salarié(e)s sont confrontés chaque jour à leurs employeurs dans des conflits individuels.

Afin de favoriser la prise en charge de ces salariés, nous devons favoriser la nomination de conseillers du salarié Solidaires partout où c'est possible.

5. La vie fédérale

5.1 L'animation de la fédération

L'animation de la fédération (bureau fédéral, comité fédéral, commission nationale, audience nationale) doit être un souci permanent du bureau fédéral et des structures. Il arrive trop souvent que ce soit au secrétariat de prendre des décisions pour l'ensemble de la fédération. Ce fonctionnement pyramidal doit être corrigé. La place des syndicats et du bureau fédéral doit devenir prépondérante dans la tenue des débats, l'élaboration des revendications et notre politique d'action.

5.2 Le Comité Fédéral

Afin de donner une place prépondérante aux syndicats, le Comité fédéral se réunit 3 fois par an sur 3 jours

Le Comité Fédéral est le lieu principal d'élaboration, de confrontation et de décision de la fédération entre les congrès.

Le calcul du nombre de délégués reste inchangé et figure au règlement intérieur.

L'ordre du jour est préparé par le bureau fédéral et doit être principalement centré sur les questions d'action et de politique revendicative qui engagent l'ensemble de la fédération et qui, de ce fait, donnent lieu à débats contradictoires et votes. Les comptes rendus d'actions ou d'initiatives fédérales doivent être faits par écrit. Tout débat associant un intervenant extérieur doit nécessairement avoir un lien avec l'ordre du jour. Tout point à l'ordre du jour doit être

préparé par un texte qui présente les enjeux et par un court texte à voter. Les syndicats doivent veiller à une bonne préparation des débats. Lorsque les textes à préparer ont de fait un caractère d'actualité, ils sont envoyés 15 jours avant l'ouverture du CF. À cette fin, il est conseillé aux syndicats de prévoir une réunion de structure dans la semaine qui précède le CF. Tout ce qui relève de la politique des secteurs est voté en secteur.

Il est de la responsabilité de chaque syndicat de retranscrire les débats auprès du plus grand nombre d'adhérents.

5.3 Le Bureau Fédéral

Il est composé de 25 personnes de chaque secteur et se réunit une fois par mois sur deux jours, un jour en secteur, un jour en plénier.

Des textes courts, préparatoires aux débats, précisant les enjeux de la discussion et les décisions à prendre sont envoyés aux membres du BF. Priorité est donnée aux débats engageant des décisions.

Les décisions concernant chaque secteur sont prises en leur sein.

À l'instar du CF, le contenu des débats du BF doit être centré sur les questions d'action et de politique revendicative. À la fin des débats d'action, notamment sur la situation générale, la synthèse doit préciser le matériel public qui sortira à destination du personnel. Les votes doivent être réguliers et être communiqués aux syndicats avec la liste nominative des participants.

Le secrétariat fédéral apporte toute l'aide nécessaire aux membres du BF pour la réalisation de tâches fédérales.

La liste de diffusion "BF" doit permettre une meilleure circulation de l'information et devenir un outil de débat et de mise à niveau sur tous les dossiers en cours.

Le BF doit se rajeunir et intégrer des militants qui ont des responsabilités nationales dans les nouvelles instances à France Télécom (Comité Central d'Entreprise, comité de groupe France et Européen).

Un effort important est fait pour intégrer dans chaque secteur au minimum 3 salariés de droit privé.

Les salariés syndiqués des entreprises hors de France Télécom ou de La Poste, qui bénéficient d'un droit syndical très restreint, doivent être à égalité avec les autres militants pour l'accès aux responsabilités, y compris au niveau national. Nous prévoyons la possibilité de salarier partiellement ces personnes élues sur un mandat nécessitant un temps de permanence.

Les élus aux Conseils d'adminis-

tration sont membres de droit en tant qu'observateur.

Des militants qui ont des responsabilités nationales et représentent la fédération SUD à ce titre, et qui ne sont pas membre du Bureau Fédéral, pourront être invités régulièrement comme observateur au Bureau Fédéral.

L'élection du BF se fait avec l'ensemble des mandats.

Les délégués syndicaux centraux sont choisis parmi le secrétariat fédéral.

Tout camarade du secteur privé élu au secrétariat fédéral, dans les mêmes conditions que tout autre candidat, la fédération s'engage, en raison des différences de droit syndical, à le salarier.

La fédération garantit pour ce militant embauché sous contrat à durée indéterminée, une rémunération nette équivalente à son dernier emploi, ainsi que le même niveau de prestations sociales et avantages. Il bénéficiera des augmentations salariales de sa branche ou, à défaut, de son entreprise d'origine.

Des garanties sont données à ce permanent salarié pour faciliter sa réinsertion professionnelle à la fin de son mandat, par une formation professionnelle financée par la fédération, une aide à la recherche d'emploi et des indemnités si nécessaire.

5.5 Le Secrétariat Fédéral

Un secrétariat plénier a en charge le fonctionnement de l'ensemble de la fédération : information, trésorerie, interpro, organisation interne... Un compte-rendu des réunions du SF est réalisé et envoyé au BF.

La limitation des mandats s'applique à tous les membres du secrétariat, y compris le permanent salarié. La fédération prend l'engagement d'aider et d'accompagner les permanents, à la fin de leurs mandats.

Dans le cas où des membres venant de province intégreraient le secrétariat fédéral, il est décidé :

- De leur donner tous les moyens facilitant un travail à distance,
- De répartir les tâches du secrétariat en tenant compte de cette spécificité,
- De prévoir un stage d'intégration au siège de la fédération afin de maîtriser les outils (informatiques), l'organisation du travail, etc...
- Des réunions physiques et téléphoniques régulières afin de garantir un niveau d'information identique et permettre un suivi collectif des dossiers,
- De réaliser des bilans réguliers,

Nous devons tirer un bilan de l'application des règles de limitation des mandats au secrétariat fédéral.

5.6 Les commissions nationales

Les commissions nationales sont à la fois un lieu d'échange et d'élaboration pour un milieu transverse ou une direction donnée. Le BF précise chaque année la liste des commissions nationales (communes ou par secteurs...). Celles-ci se réunissent au minimum deux fois par an. Un calendrier prévisionnel est donné en début d'année afin de favoriser la participation des membres des syndicats. Afin d'associer des militants à la prise de responsabilités fédérales, chaque commission veillera à mettre en place un bureau de commission. Ce bureau aura à charge d'animer la commission et d'en faire les comptes-rendus.

Le bureau de commission sera placé sous la responsabilité d'un membre du BF.

5.7 La rencontre de responsables de syndicats et d'élus

Entre deux CF, des réunions annuelles, décidées par le Bureau Fédéral, de responsables de syndicats pourront avoir lieu, soit sur des questions communes, soit sur des sujets spécifiques dans un secteur. Ces réunions ne sont pas des lieux des décisions, et ne doivent pas se substituer aux instances décisionnelles de la fédération. Chaque syndicat reste libre sur la personne mandatée pour le représenter.

De même, chaque secteur pourra réunir au plan national ses élus et ses délégués syndicaux.

5.8 Les consultations décisionnelles

Nous avons déjà dans notre règlement intérieur la possibilité d'organiser une consultation des syndicats à l'initiative du BF ou du CF. Cette consultation n'est pas remise en cause, mais elle ne répond pas aux nouvelles méthodes de nos directions, notamment en cas de signature d'accord. Il est mis en place une nouvelle consultation " rapide " des syndicats. Elle se fait sur les mêmes bases que celles qui existent déjà mais avec un délai raccourci.

5.9 Le congrès

Les débats et les votes des résolutions de chaque secteur se font séparément. Le compte rendu et les résultats des votes sont donnés en plénier.

La durée du prochain congrès sera fixée en comité fédéral au moins un an avant sa date en tenant compte de l'état du droit syndical de l'année considérée.

6. La politique d'information

6.1 La note fédérale quotidienne

C'est un outil indispensable et rapide d'information et de consultation des syndicats qui contient uniquement les documents qui sont nécessaires au fonctionnement quotidien ou qui ont un caractère d'urgence. Elle est sous la responsabilité du SF. La fédération s'engage à répondre aux

besoins d'équipement (ronas d'équipement) et de formation des quelques syndicats qui ne sont pas encore dotés de moyen pour la recevoir.

Dans le respect des choix de fonctionnement des syndicats, cette note doit être utilisée de manière optimale avec un classement au local mais aussi un reroutage des informations vers les équipes syndicales ou sections en faisant attention cependant sur les reroutages d'informations internes sur des mails professionnels.

6.2 Les nouvelles du Sud

Un comité de rédaction, sous la responsabilité d'un membre du SF, est responsable de la sortie du journal aux adhérents, la première semaine de chaque mois. L'équipe mise en place après congrès proposera une nouvelle formule des Nouvelles du SUD.

6.3 Le courrier aux syndicats

Envoyé régulièrement aux structures, il répertorie des documents bruts, des comptes-rendus, des notes de services, des décisions juridiques que ce soit sur les secteurs professionnels ou interprofessionnels.

Le souci d'optimiser son utilisation doit être permanent dans toutes les structures .

Les syndicats doivent veiller à son archivage dans le local et à faire des photocopies autant que de besoin pour diffuser les informations.

En complément de la note fédérale et du courrier aux syndicats, la fédération et ses syndicats ont besoin, pour le secteur poste, d'une publication régulière, imprimée et distribuée à l'ensemble du réseau militant. Ce courrier doit permettre de condenser, d'explicitier, de populariser l'activité fédérale ; qu'il s'agisse des campagnes interprofessionnelles, dans nos entreprises ou de la vie interne de la fédération.

6.4 Les outils intranet et internet

- Deux forums de discussions ont été mis en place, un concernant les questions de DP et CHSCT, l'autre concernant les questions de CE, CCE et DS. Le premier forum est ouvert à tous les adhérents et élus SUD; l'autre est « réservé » aux élus CE, Délégués Syndicaux et syndicats SUD. Ces forums doivent permettre, par thème, aux adhérents, élus SUD de poser leurs questions, échanger leurs expériences, répondre aux interrogations, mettre en ligne des fiches spécifiques, les compte-rendus de réunion DP, CHSCT, CE ...

Ceci doit éviter que la liste « tous syndicats » soit envahie par des questions touchant les IRP à France Télécom. Ces forums ont l'avantage de conserver un historique.

– Un mode opératoire sur l'utilisation de la messagerie électronique, du site internet SUD et des sites intranet (entreprises) sera réalisé et diffusé lors des formations syndicales.

6.5 Le site SUD-PTT

Depuis l'ouverture du site public, sa consultation a fortement progressé, elle a doublé durant ces deux dernières années.

Cette utilisation peut encore s'accroître car c'est l'outil le plus réactif que nous ayons.

L'ensemble des militants mais aussi les adhérents et le personnel doivent connaître son existence. Un mode d'emploi du site, déjà réuni au plan national ses élus et ses délégués syndicaux.